Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 28 (1895)

Buchbesprechung: Théologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN

THÉOLOGIE

JEAN RÉVILLE. — LES ORIGINES DE L'ÉPISCOPAT[1].

L'ouvrage de M. Jean Réville sur les origines de l'épiscopat est une des contributions les plus précieuses de la théologie contemporaine pour la connaissance de l'Eglise chrétienne primitive. Les origines du christianisme ont été, dans ces dernières années, l'objet d'études nombreuses et approfondies. Jusqu'ici, toutefois, les efforts s'étaient surtout portés sur l'enseignement de Jésus et des Apôtres, sur la dogmatique des Pères, sur la formation de l'Eglise catholique. Dans ces travaux on n'a fait qu'effleurer les questions ecclésiastiques proprement dites : l'organisation sociale de l'Eglise. M. Réville vient de combler cette lacune par un travail de premier ordre, qui ne manquera pas de faire autorité en la matière.

Son étude se fonde sur un examen préliminaire des documents qui rentrent dans son sujet, depuis les écrits du Nouveau Testament jusqu'aux Epîtres d'Ignace, dernier terme de l'évolution primitive. Il accepte les résultats généraux de la critique contemporaine. Nous aurions à faire, à ce propos, certaines réserves, notamment, par exemple, en ce qui concerne l'authenticité des Epîtres pauliennes ou la date et le caractère de l'Epître aux Hébreux ; mais nous les passons sous silence, car elles n'infirmeraient en rien les conclusions de M. Réville. On admettrait même toutes les

[1] *Les origines de l'épiscopat.* Etude sur la formation du gouvernement ecclésiastique au sein de l'Eglise chrétienne dans l'Empire Romain, par Jean Réville, maitre de conférences à l'Ecole pratique des Hautes Etudes et à la Faculté de théologie protestante de Paris (1re partie). Paris, Ernest Leroux, 1894 (VI 538 pages, grand in-8°).

dates de la tradition qu'on arriverait sensiblement aux mêmes résultats.

Un second volume traitera du développement ultérieur de l'épiscopat jusqu'au concile de Nicée. Au fond la question des « origines » se trouve tout entière dans le premier volume. C'est ce qui lui donne son importance majeure. Nous n'aurions même nul regret de voir M. Réville s'en tenir à ce premier volume, qui forme un tout bien achevé. Certes, il y a aussi après Ignace bien des obscurités dans l'histoire de l'Eglise, et nous ne doutons pas que la critique si pénérante de M. Réville n'y apporte des lumières; mais cette étude est loin d'avoir pour nous l'intérêt de celle des origines. D'autres pourraient s'en charger. La division du travail s'impose aujourd'hui. C'est pourquoi nous aimerions voir M. Réville, dont les beaux travaux nous ont révélé les connaissances et la compétence d'une manière si éclatante, consacrer ses forces à élucider quelque autre point de cette période primitive, si peu connue et surtout si mal connue, et où il y aurait encore à redresser tant d'erreurs traditionnelles.

Il suffit de lire quelques pages du livre de M. Réville pour sentir que ce n'est pas seulement un travail de cabinet, mais que l'écrit a passé par l'épreuve de l'enseignement oral. De là la clarté, la précision, la netteté de la composition et de l'exposé jusque dans les moindres détails. De là aussi certaines répétitions, nécessaires dans un cours et révélant le bon professeur en présence d'un auditoire un peu variable. On peut regretter au point de vue artistique, que M. Réville ne les ait pas éliminées de son livre ; mais je crois qu'au point de vue pratique, elles sont excellentes, surtout dans un si gros volume que beaucoup de lecteurs ne feront que consulter. Pour y faciliter les recherches, l'auteur ajoute une table analytique des matières, très détaillée et éminemment pratique, qui permet au lecteur pressé de s'y orienter et de s'y retrouver rapidement, sans perte de temps. Là aussi se révèle un sens pédagogique qui ne fait que trop souvent défaut à nos savants, dont les volumes sont parfois des puits de science, auxquels il manque malheureusement un seau — un *Index* — pour y puiser.

S'il est un fait qui se dégage nettement de l'ouvrage de M. Réville c'est que l'épiscopat catholique est le fruit d'une évolution séculaire. Nous assistons à sa naissance et nous suivons son développement comme on suit les diverses phases de la vie de l'embryon. Notre auteur décrit cette évolution avec une sûreté et une clarté

remarquables. Il n'avance pas une affirmation qui ne soit solidement documentée. Il est historien dans l'âme ; et il sait, en vous guidant, vous donner le sentiment d'une grande sécurité.

Ce sont les nécessités pratiques de la vie de l'Eglise qui ont créé, dans les communautés chrétiennes, des organismes ecclésiastiques. Jésus lui-même n'a donné aucune organisation au petit groupe de ses fidèles. Il a prêché l'Evangile en restant dans les cadres du judaïsme. Ses disciples ont suivi son exemple. Sans se séparer du temple, ils ont eu leurs réunions particulières d'édification et de secours mutuels, et ils attendaient avec impatience le prochain retour du Christ pour l'établissement du royaume messianique.

Mais à mesure que l'Evangile fait des progrès, que les communautés grandissent, qu'elles se séparent du judaïsme, que les Eglises se fondent dans le monde païen, que des discussions doctrinales s'élèvent et que les années se passent sans que le Christ apparaisse, on sent le besoin de donner à ces communautés une organisation sociale, d'établir certaines règles et de charger certains hommes de les faire observer. Il s'agit d'instruire la jeunesse, de réprimer des écarts de conduite, de prendre soin des pauvres, de travailler à la propagation du christianisme, de combattre les hérésies, de se mettre en règle avec les autorités civiles. Une organisation s'imposait.

C'est une erreur de croire que primitivement l'organisation fut la même dans toute l'Eglise. M. Réville prouve d'une manière concluante que les diverses communautés s'organisèrent librement, empruntant selon les circonstances, telles formes à la synagogue, telles autres aux associations païennes, mais se constituant partout, sans aucune théorie préconçue, d'après le génie propre de la nouvelle religion.

Pour bien se rendre compte de cette élaboration lente de la constitution qui devait finir par triompher, il faut se garder de confondre les diverses régions où s'établit l'Eglise et d'attribuer à tel centre chrétien les usages et pratiques de tel autre. M. Réville accentue la nécessité de faire de chaque contrée l'objet d'une étude à part. On avait déjà reconnu cette nécessité pour l'étude des questions doctrinales. M. Réville l'applique aussi, et certainement avec raison, aux questions ecclésiastiques. Autre était la constitution primitive à Jérusalem, autre à Antioche, autre à Alexandrie, autre à Rome. Les Eglises ne songeaient pas à se copier. Chacune s'arrangeait de son mieux avec quelques idées directrices puisées

dans les usages, les traditions, la législation civile, les nécessités de la vie sociale. Plus tard les communautés nouvellement fondées adoptèrent naturellement les institutions en vigueur dans leur milieu.

A l'origine, les charismes décidaient des fonctions. Les Epîtres de saint Paul sont explicites sous ce rapport. L'Apôtre énumère les dons spirituels accordés aux fidèles pour le bien commun. Et parmi ces dons il mentionne ceux de la parole, de l'enseignement, de l'exhortation, du gouvernement (1 Cor. XII, 4 sv.; Rom. XII, 4. sv.) Il en était de ces petites communautés comme de nos Comités d'évangélisation : les fondateurs, les membres les plus zélés se font naturellement remarquer, et on leur confie les charges les plus importantes. Les mêmes faits se reproduisent dans les syndicats des ouvriers, dans les groupes socialistes, partout où des hommes se réunissent spontanément pour une action commune.

La réglementation n'intervient que plus tard, mais elle intervient nécessairement à mesure que les hommes de la période créatrice disparaissent. Alors on commence à légiférer, à se constituer, à transformer les usages, les précédents en règles, à se donner une législation fixe et officielle. On fait des élections plus ou moins formelles, on nomme des fonctionnaires. Et dans ces cas, les votes, explicites ou non, se portent naturellement sur les plus anciens, sur les notables, sur ceux qui ont fait leurs preuves au service de l'association.

Voilà l'origine du diaconat, du presbytérat, de l'épiscopat. M. Réville suit la formation de ces organismes dans les divers pays. Partout nous voyons, un peu plus tôt ou plus tard, grandir l'importance de l'épiscopat. L'évêque, qui, à l'origine, est un simple surveillant (un *épiscope*, comme l'appelle très bien M. Réville, pour éviter toute confusion avec l'idée que, par habitude, nous attachons involontairement au mot *évêque*), devient le censeur des mœurs et de la doctrine; il accapare l'enseignement, le gouvernement de l'Eglise vis-à-vis des gens du dehors, vis-à-vis des autorités. Un pas de plus, et l'épiscopat est déclaré d'institution divine. On rapporte à la fonction, au ministère les vertus des charismes primitifs. Le Saint-Esprit qui jadis accordait librement les charismes pour les diverses charges, est maintenant censé introniser le fonctionnaire et le gratifier de ses dons, à l'exclusion des autres fidèles. Les dons du Saint-Esprit sont « canalisés. » M. Réville expose ce développement avec une clarté et une précision qui ne laissent rien à désirer.

A Jérusalem, les choses se présentent sous un aspect un peu différent. La direction de l'Eglise était confiée aux membres de la famille de Jésus, à Jacques d'abord, puis à ses frères. C'était une tendance « légitimiste. » Les chefs de la communauté de Jérusalem aspiraient-ils, dans l'Eglise, au rôle du grand-prêtre et du sanhédrin dans le judaïsme? M. Réville le pense. Nous n'avons pu nous en convaincre. En tout cas, cette tendance se perdit après la destruction de la ville sainte. Dans les communautés chrétiennes en terre païenne, les deux fonctions dont l'importance ecclésiastique alla en grandissant, furent celle des presbytres, chargés plus particulièrement de la cure d'âmes, et celle des évêques, chargés de la surveillance administrative.

M. Réville se prononce résolument contre l'identification de ces deux charges, contrairement à l'avis d'un grand nombre de théologiens protestants, qui ne voient dans l'évêque primitif qu'un président de Conseil presbytéral. Certes, dans la pratique, l'évêque était généralement choisi parmi les presbytres, mais il ne l'était pas nécessairement. Il pouvait, à l'occasion, présider le Conseil, mais il ne le présidait pas d'office ; encore moins avait-il dans ses attributions la nomination des presbytres. Il avait sa tâche spéciale, parfaitement distincte, ne se confondant nullement avec celle des membres du presbytérat. Les presbytres étaient des pasteurs, l'évêque était un administrateur; mais ici comme fréquemment ailleurs, l'administrateur a fini par tout absorber.

Quant au mode de nomination des presbytres et des évêques, il a dû varier selon les lieux et les circonstances. Tantôt un homme s'imposait par ses capacités, ses services, sa notoriété ; tantôt il était désigné par le vote de la communauté. D'une manière générale, le régime était démocratique. Encore à la fin du premier siècle les fidèles de Corinthe nommaient et destituaient les évêques, comme nous l'apprenons par l'épître de Clément de Rome. Il faudrait toutefois se garder de vouloir trop préciser. L'organisation de l'Eglise, à cette époque, est encore en voie de formation ; on n'a pas de principes ecclésiastiques officiels, normatifs ; on ne suit pas de règles nettement définies. C'est par la pratique que s'établissent des usages, qui, peu à peu, par suite des précédents, prennent de la fixité et deviennent des lois ecclésiastiques dont les doctrinaires commencent à faire la théorie. Et, par une rétroactivité qui s'explique facilement, on finit par faire remonter ces prescriptions jusqu'aux temps apostoliques et jusqu'au Christ lui-même.

De là la légende de l'épiscopat de saint Pierre. M. Réville la détruit de fond en comble. Il prouve d'une manière décisive qu'au commencement du second siècle, l'épiscopat de Pierre était inconnu à Rome. A cette époque, on n'avait pas même encore l'idée d'un épiscopat monarchique. Selon les circonstances et les besoins, il y avait un ou plusieurs évêques dans un même endroit; et ce que l'on peut appeler la juridiction de l'évêque ne s'étendait pas au delà de la communauté locale. Lors des troubles à Corinthe, ce n'est pas l'évêque de Rome, c'est la communauté de cette ville qui, par l'entremise de son évêque, adresse des exhortations aux Corinthiens. On voit poindre ici l'influence prépondérante de la capitale, de la métropole; et cette influence, très naturelle, ira en croissant et finira par s'imposer légalement. C'est le système politique de Rome qui se réalise dans l'Eglise.

L'ouvrage de M. Réville abonde en détails. Cette richesse de détails et la précision dans l'analyse, dans le groupement et dans l'interprétation des documents lui donnent une valeur exceptionnelle. La réfutation du système romain est complète et nous semble historiquement inattaquable.

Nous aurions cependant aimé voir notre auteur mettre encore mieux en relief la *déviation* de l'Eglise romaine. Il se pourrait qu'un évêque catholique, après avoir lu ce livre, se dît : « Voilà la preuve que le système catholique est le produit d'une évolution normale; ce système se trouvait *en principe* dans l'Eglise primitive, il n'est que le développement organique des germes que le Christ et les Apôtres y ont déposés. » Certes, le lecteur attentif et libre des préjugés romains verra que M. Réville a montré la déviation; mais, à mon sens, il ne l'a pas suffisamment accentuée comme telle. A quel moment précis s'est-elle produite? C'est quand on a rapporté à la *fonction* le caractère, l'origine, la nature, la vertu du *charisme*. C'est dans cette substitution que réside le vice originel du système épiscopal catholique. Tout le reste n'en est qu'une conséquence. M. Réville nous décrit parfaitement cette substitution; il y revient à diverses reprises; elle ressort clairement de son exposé. Mais, à le lire, on pourrait croire qu'elle n'a été qu'un moment dans l'évolution normale, tandis qu'elle a été le point de départ d'une évolution anormale. C'est là que le train a déraillé.

Cette déviation a trouvé son expression concrète dans la doctrine romaine de l'ordination et de la succession épiscopale. L'imposition des mains était, à l'origine, un acte purement religieux,

par lequel on appelait la bénédiction de Dieu sur tel membre de l'Eglise chargé d'une mission, d'une tâche, d'une fonction. Elle prit peu à peu, par suite d'une pratique constante, le caractère d'un acte ecclésiastique régulier, officiel, indispensable. C'est l'imposition des mains qui est censée conférer le ministère et les droits et pouvoirs qui s'y rattachent. On finit par lui attribuer une vertu exceptionnelle, magique, *sacramentelle :* la communication d'un charisme *sui generis*, se transmettant d'homme à homme, comme un fluide, indépendamment de la valeur des individus. Cette vertu constitue le privilège exclusif et inamissible du prêtre (*character indelebilis*). Elle établit une séparation infranchissable entre le « clergé » et la masse des fidèles, les « laïques. » L'ordination d'un évêque ne peut se faire que par un évêque. Cette consécration d'un ordre supérieur s'est conservée intacte dans l'Eglise, sans nulle interruption, depuis saint Pierre jusqu'à nos jours. Elle garantit le maintien à travers les siècles de l'enseignement apostolique dans toute sa pureté.

Sur la base de ces doctrines s'est formée l'idée catholique de l'Eglise. M. Réville la décrit admirablement, de même qu'il a su mettre en lumière la notion de l'Eglise au siècle apostolique. Dorénavant le dogmaticien qui voudra traiter ce sujet,ne pourra se dispenser d'étudier très soigneusement le livre de M. Réville. Il y trouvera un exposé historique fait de main de maître.

Nous nous demandons quel accueil cet ouvrage va rencontrer chez les historiens et dogmaticiens catholiques. Ils seront bien obligés de le prendre au sérieux, car il s'impose par sa valeur scientifique. Ils le condamneront sans doute ; cela n'est pas difficile. Mais essaieront-ils de le réfuter ? Ils pourront critiquer des détails ; mais la thèse fondamentale nous semble si solidement établie qu'il est permis de la considérer comme définitivement acquise à la science indépendante. C'est la vieille thèse protestante qui sort trempée de l'épreuve du feu. Le protestantisme peut se féliciter de ces heureux résultats qui donnent la sanction de la science historique moderne aux doctrines entrevues et prêchées par les Réformateurs.

E. Ménégoz.